



AVIS PUBLIC

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026 ET PROGRAMME QUINQUENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026, 2027, 2028, 2029 et 2030

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière, que conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le budget de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'exercice financier commençant le 1^{er} janvier 2026 et se terminant le 31 décembre 2026, ainsi que le programme quinquennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027, 2028, 2029 et 2030 doivent être adoptés lors de la séance extraordinaire du conseil municipal qui aura lieu le mardi 16 décembre 2025, à 18 h 25, au lieu de la tenue des séances du conseil, soit à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 200, route de Fossambault.

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil ainsi que la période de questions porteront exclusivement sur les sujets inscrits à l'ordre du jour.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
Le 4 décembre 2025

La greffière,
Marie-Josée Couture, avocate
VSAD.ca